



BULLETIN D'ADHESION 2025/2026

Photo prise par un
membre du bureau
lors de l'inscription

BIENVENUE CHEZ MULTY K'DANCES

- ☐ Nouvel(le) adhérent(e)
☐ Réinscription

N° Adhérent : _____ (A remplir par MultyKdances)

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADHERENT(E) / DANSEUR(SE) :

1 fiche par adhérent. Ecrire en MAJUSCULE

NOM / Prénom : _____
Date de naissance : _____ Si mineur : Âge au 1er septembre (Cf Verso) : _____
Adresse Postale : _____
e-mail : _____ Tel : _____

J'accepte que mon image soit diffusée sur les différents supports utilisés par l'Association (Site, Facebook, Instagram)

OUI ☐ NON ☐

J'accepte de recevoir des informations et invitation par mail de MULTY K'DANCES

OUI ☐ NON ☐

Je souhaite être membre des groupes Whatsapp correspondant à mes cours. (Cf conditions au verso de la fiche) OUI ☐ NON ☐

J'accepte que mon image soit diffusée sur ces groupes What's app a usage interne à l'association

OUI ☐ NON ☐

Comment avez-vous connu l'association ? (Google, Forum, Amis ?) : _____

CHOIX DES COURS :

1 cours d'essai maximum par type d'activité

	Lundi		Mardi			Mercredi		Jeudi	
18h30-19h30	Djembel				19h-20h	West Coast Swing Débutant		Djembel	
19h30-20h30	Zumba		Kizomba		20h-21h	West Coast Swing Intermédiaire		DanceHall	
20h30-21h30	Rock		Salsa *		21h-22h*	West Coast Swing Avancé		Afroladies	

*libération de la salle à 22h00

TARIF (Cochez le tarif Correspondant)

1 Personne				Couple (Nom ou adresse identique)			
1 Cours (200€)		Formule illimité (300€)		1 Cours (350€)		Illimité couple (450€)	

☒ Adhésion : 20€ par personne

En couple avec : _____ N° : _____

INFORMATIONS SUR LE REGLEMENT DES COURS + ADHESION

Adhésion (20€)

☐ Espèces

☐ Chèque*₁ (Hors Chèques loisirs «ANCV»)

Cours :

☐ Espèces

☐ Chèques (x1global ou 3) ☐ Chèques sport et/ou vacances « ANCV »

☐ Carte bancaire

☐ HelloAsso

Si espèces, montant :

N° de chèque	Banque	Titulaire du compte	Montant	Encaissés :
			20.00€	A l'adhésion
				fin septembre
				fin octobre
				fin novembr

ATTESTATION :

Je soussigné(e) _____ Adhérent ou représentant légal de l'adhérent de MULTY K'DANCES, reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait àle,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



BULLETIN D'ADHESION

2025/2026

BIENVENUE CHEZ MULTY K'DANCES

Adresse postale : Multy K'Dances – Mairie de Maurepas – Association MKD – 2 rue d'Auxois – 78310 MAUREPAS

Lieu des cours : Salle polyvalente – Stade du bout des clos – (Face station-service Auchan) – 78310 MAUREPAS

Mail : multykdances@gmail.com

Tél : 07.69.94.54.65

Site : www.multykdances.com

Association loi 1901, n° W782000563 déclarée le 08/04/2005 – SIRET : 519 928 006 000 123

Tout dossier INCOMPLET ne pourra être pris en considération

Pièces à fournir : Bulletin d'adhésion au recto complété et signé – règlement adhésion 20€*1 - règlement des cours :

Espèces/chèques/chèques sport et/ou vacances « ANCV », possibilité de faire 1 chèque global encaissé le 30 septembre ou 3 chèques, suivant dates ci-dessous)

***2 INFORMATIONS CONCERNANT LE RESPONSABLE LEGAL, SI DANSEUR(SE) MINEUR(E) :**

NOM / PRENOM : _____

Tel. Mobile : _____

e-mail : _____

☐ J'autorise l'Association ou son représentant à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de l'adhérent mineur ainsi que le transport dans le centre hospitalier désigné par une équipe compétente (pompiers, SAMU).

Il est demandé au représentant légal d'accompagner leurs enfants, pour s'assurer de la présence du professeur ou d'un représentant de l'Association et de venir les récupérer dès la fin du cours. Les mineurs adhérents sont sous la responsabilité de l'Association pendant les heures de cours ; en dehors de ces horaires et de la salle de cours, l'Association se décharge de toute responsabilité.

Conditions d'utilisation de What's app

Des groupes Whatsapp existent pour permettre la communication entre les adhérents, les professeurs et le bureau de l'association. Ces groupes ont pour objectif le partage rapide d'informations lors de problèmes (indisponibilité de la salle, retard du professeur, oubli de vêtement, etc.) mais aussi pour partager les vidéos faites pendant les cours ainsi que des informations concernant l'activité (soirée à thème par exemple). Ces groupes sont FERMES ce qui veut dire que seuls les élèves du cours, les professeurs et les membres du bureau qui sont les administrateurs auront accès à ces vidéos. Si un membre ne veut tout de même pas apparaître sur ces vidéos, il doit le spécifier explicitement au professeur. Seuls les membres du bureau et les professeurs peuvent filmer et publier des vidéos. Il est interdit de rediffuser des vidéos des cours en dehors de ces groupes.

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

- 1) Le paiement de l'adhésion et des cours devra se faire en totalité, le jour de l'adhésion en espèces, par chèque bancaire (2,3 ou 4 chèques différents) ou par chèques loisirs et/ou sport « ANCV ». Les chèques des cours seront encaissés comme suit : fin septembre, fin octobre, fin novembre.
- 2) En contrepartie du montant des cours, l'association s'engage à délivrer 30 semaines de cours dans l'année.
- 3) Si ces 30 semaines de cours ne peuvent pas être respectées par l'association, chaque semaine manquante sera remboursée à raison de 1/30^{ème} du montant total des cours à la fin de l'année.
- 4) Les cours seront maintenus sous réserve d'un nombre minimum de participants.
- 5) La non-fréquentation des cours, pour quelque motif que ce soit, ne pourra entraîner aucun remboursement ni partiel ni total.
- 6) L'Association considère comme « couple » un danseur et une danseuse inscrits dans le même cours.
- 7) Un « couple » a le même nom ou la même adresse. En particulier, ne sont pas considérés comme couple des danseurs se retrouvant dans le cadre de MultyKdances.
- 8) Les personnes s'inscrivant aux danses de couple s'engagent à venir de façon régulière aux cours. En effet, des chorégraphies sont travaillées pendant plusieurs cours et il peut être compliqué de rattraper plusieurs cours. Le professeur se réserve le droit de refuser ces personnes jusqu'à la prochaine chorégraphie.
- 9) En cas d'accident dans le cadre des activités, l'adhérent est tenu de le déclarer dans les 48 heures, l'assurance couvrant les dommages engageant la responsabilité civile. Cette assurance ne peut pas fonctionner en cas de non-respect du règlement intérieur. Il est conseillé aux adhérents de souscrire à une assurance complémentaire individuelle accident.
- 10) En cas de vol, MULTY K'DANCES décline toute responsabilité.
- 11) Pour les adhérents mineurs, il est expressément demandé aux parents d'accompagner leurs enfants, pour s'assurer de la présence du professeur ou d'un membre du bureau et venir les rechercher dès la fin du cours, dans la salle. En dehors des heures de cours, les enfants sont sous la responsabilité des parents. L'association ne saurait être tenue responsable de tous problèmes extérieurs à la salle de cours.
- 12) Informations CNIL :
Les informations recueillies sont nécessaires pour une adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les adhérents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. S'ils souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils doivent s'adresser au Trésorier.
- 13) Pendant les vacances scolaires et les jours fériés, aucun cours ne sera dispensé.
- 14) L'adhérent s'engage à respecter les consignes sanitaires et de sécurité en vigueur dans la salle qui nous est mise à disposition par la Mairie de Maurepas. Le non respect de ces obligations peut conduire à l'exclusion de l'adhérent sans possibilité de remboursement.
- 15) Les informations portées sur la fiche individuelle peuvent être transmises aux Fédérations et organismes d'assurance auxquels l'Association MULTY K'DANCES est affiliée. L'assurance de Multykdances couvre la responsabilité civile légale.
- 16) Les informations portées sur la fiche d'inscription sont traitées informatiquement. La loi du 06.01.1978 (art. 26 et 27) donne un droit d'accès et de rectification à l'adhérent. Elles pourront être supprimées de la base de données sur simple demande par courriel à l'adresse multykdances@gmail.com de l'adhérent à la fin de la saison.
- 17) Un seul cours d'essai maximum est autorisé par type de cours pour les nouveaux adhérents. Le dossier complet devra être retourné dès le 2ème cours